

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SPORTS,
DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ, DES ANIMATIONS,
ASSOCIATIONS ET SAVA.

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquier
BP 30109 – 59393 Wattrelos Cedex

MJ/JD//BZ
Suivi : Mathieu JOHNSTON
03.20.81.66.47
mathieu.johnston@ville-wattrelos.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTÉS DU MAIRE

FERMETURE PARTIELLE DES TERRAINS A partir du 8 Janvier 2026

Le Maire de la Ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et,
notamment son article 2122-21,
Vu l'organisation relative à la mise à disposition des installations
sportives,
Considérant l'état des installations extérieures et les prévisions
météorologiques,
Considérant que l'Administration Municipale se doit de garantir
la sécurité des usagers et des installations,
Attendu qu'il y a lieu de rendre publique cette disposition en vue
du respect de son application,

ARRÊTÉ

Article 1 - Par mesure de sécurité et de protection des installations, la Ville de Wattrelos ferme les terrains de football engazonnés à partir du 8 Janvier 2026 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 – Le Maire, la Direction Générale des Services, le Responsable du Service des Sports, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'Article 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en
application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982
modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du
22 juillet 1982
Wattrelos, le 8 JAN. 2026
Pour le Maire
Le Conseiller Délégué



Jacques DELFOSSE

Fait à Wattrelos, le 08/01/2026
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Le Conseillé Délégué,



Jacques DELFOSSE